

- Sécuriser l'accès à l'emploi
- Faciliter la mobilité
- Faciliter l'accès au logement
- Faciliter l'accès au crédit
- Améliorer la vie quotidienne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Fastt favorise l'autonomie des jeunes salariés intérimaires

Paris le 1er décembre 2011 – **Pas facile pour un jeune de démarrer et s'installer dans la vie active. Quitter le foyer de ses parents et trouver un logement, acquérir un moyen de locomotion, faire face aux frais de santé, apprendre à gérer son budget, recourir au crédit... Les préoccupations rencontrées sont multiples. Si l'autonomie des jeunes dépend pour beaucoup des solidarités familiales, le Fastt, Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, apporte sa contribution au travers des nombreux services et dispositifs qu'il développe depuis près de 20 ans au bénéfice des personnes dont le parcours d'insertion professionnelle passe par des missions d'intérim.**

Accès à l'emploi, logement, mobilité, santé, consommation... le Fastt traite de nombreuses problématiques concernant particulièrement les jeunes entrant dans la vie active grâce à l'intérim. Selon une récente enquête menée par l'Observatoire des métiers de l'emploi¹, l'intérim est une forme d'emploi qui s'impose très tôt dans le parcours des salariés. Ainsi 69% des nouveaux intérimaires ont moins de 25 ans.

Pour le Fastt, dont la mission est de faciliter la vie quotidienne des intérimaires, accompagner ces jeunes en leur proposant des aides adaptées aux problématiques qu'ils rencontrent est primordial.

En route vers l'emploi

La distance domicile/lieu de travail, les horaires décalés, l'absence de véhicule personnel, le faible maillage des transports en communs sur certains secteurs sont des freins qui peuvent conduire les jeunes salariés à renoncer à un emploi. Pour faciliter leurs déplacements, le Fastt propose différentes solutions de mobilité.

Pour ceux qui disposent du permis de conduire, une voiture de location peut-être mise à disposition sous 48 heures pour seulement 10 euros par jour.

Pour ceux qui n'ont pas le permis, des locations de vélos, de mobylettes, de scooters, et des solutions de transport à la demande sont accessibles sur la plupart des grands bassins d'emploi grâce à un réseau de structures associatives partenaires.

En cas de mission trop éloignée du domicile, le Fastt propose avec son service MobiliPro des solutions d'hébergement le temps du déplacement professionnel. Le service détecte, dans les 48 heures, sur le secteur géographique de la mission, les solutions les plus adaptées à leur budget et à la durée de leurs missions (hôtels, appartements meublés,

¹ Enquête Regards croisés sur l'intérim – juillet 2011 www.observatoire-metiers-emploi.com

gîtes...). Outre des réductions dans près de 700 hôtels et résidences partenaires du Fastt, une aide financière de 300 €, peut alléger le coût des logements meublés.

Enfin, pour ceux qui envisagent de passer le permis de conduire ou qui souhaitent acquérir un véhicule, le Fastt oriente vers des partenaires financiers qui apportent des solutions de crédit adaptées (crédit classique ou microcrédit).

Avec le Fastt, ça déménage !

Trouver un logement est la clé de l'indépendance pour les jeunes alors qu'ils ne portent pas le costume du candidat idéal aux yeux des bailleurs. Les accompagner dans leurs démarches de recherche peut s'avérer bénéfique à plus d'un titre. En apportant de multiples conseils et services, le Fastt permet aux jeunes de s'engager dans la démarche avec de bons atouts en main. Ils sont ainsi en mesure de mieux anticiper les frais liés au logement, cibler plus efficacement leurs recherches, savoir mieux convaincre un bailleur, obtenir de solides garanties tout en ayant pleinement conscience des responsabilités qui incombent au locataire. Guide pratique, kit de candidature type, garantie de loyers, aide pour financer les honoraires d'agence immobilière, mise en relation directe avec des bailleurs, service de coaching offrant un accompagnement personnalisé pour la recherche de location... Les jeunes intérimaires trouvent auprès du Fastt une palette de services qui couvrent tous les besoins.

Un remède contre les aléas

En quittant le foyer de leurs parents, certains jeunes se retrouvent sans couverture soit parce que la santé n'est pas leur priorité, soit pour des raisons budgétaires. L'absence de couverture n'est pas sans conséquence dans un contexte de désengagement de la Sécurité Sociale. Le Fastt sensibilise les jeunes intérimaires sur cette question au travers d'un guide « Ma santé » et d'un site <http://masante.fastt.org/> et propose une mutuelle à partir de 6,63 euros par mois seulement.

Autant de dispositifs qui favorisent l'autonomie des jeunes intérimaires et consolident leurs projets dans les premières années de leur vie active.

A propos du Fastt :

Le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire), association loi de 1901 à but non lucratif créée en 1992, propose à l'ensemble des salariés intérimaires une gamme de prestations pour faciliter leur parcours de vie et d'emploi. Financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (le PRISME, organisation représentant les professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), le Fastt contribue à la consolidation du statut professionnel des salariés intérimaires. Les actions du Fastt soutiennent les salariés intérimaires au travers de services et de prestations facilitant l'accès au logement, l'accès au crédit, et l'accès à l'emploi. Le Fastt intervient également pour faciliter leur vie quotidienne (mutuelle santé, accompagnement social...). Chaque année, le Fastt répond à plus de 500 000 demandes d'information et délivre plus de 140 000 prestations.

Pour en savoir plus sur le Fastt : www.fastt.org

Contact presse

SC Conseil

Réjane Locatelli

01 42 27 27 30

rejane.locatelli@scconseil.fr

www.scconseil.fr

